



CULTURE, SPORT & LOISIRS

DÉCOUVRIR LE NOUVEAU CIRCUIT PÉDESTRE DES "VILLAGES ANCIENS"

Mis en ligne le 07 décembre 2021

Un nouveau et troisième circuit pédestre communal, dit des « villages anciens », a été balisé fin 2020 - début 2021. Les associations **Groupe-Randonnée-Nature** et **Treillières au fil du temps** invitent la population à découvrir ce nouvel itinéraire treilliérais doté d'un riche patrimoine. Du Verger au moulin du Fort-L'Évêque, le marcheur traverse d'anciennes landes, aujourd'hui cultivées. L'itinéraire invite ensuite à flâner dans le village de la Ménardais qui fut, jusque dans les années 1970, beaucoup plus peuplé que le bourg, avec de nombreux tailleurs de pierre installés dans les carrières, exploitant le filon de granulite sur lequel est installé le village. À la Houssaie subsistent de vieux murs d'un ancien château féodal. Le hameau de la Louinière possède deux manoirs et une ancienne « boulangerie-four », où le métayer préparait et cuisait le pain. En quittant la Louinière, un pont franchit le ruisseau du Gablin. À gauche, un chaos rocheux a été provoqué par l'érosion dans le filon de granit qui court de Vigneux-de-Bretagne à La Chapelle-sur-Érdre. À la Noë-Violain, un trésor découvert en 1822 (5 000 pièces datées du IIIe siècle de notre ère) témoigne de la présence de villas romaines dans un territoire traversé par plusieurs voies gallo-romaines.

Dimanche 12 décembre. Regroupement et départ pour la randonnée pédestre ouverte à tous, **à 13h précises**, parking des Closes du Verger (sud de Treillières). Circuit pédestre d'environ 11,5 km. Prévoir chaussures de marche étanches et vêtements selon météo du jour. Renseignements : tél. 02 40 94 66 20 ou 06 60 75 75 33.



RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.